

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Comment ne pas considérer le risque incendie avec gravité, l'intensité ravageuse des feux de forêts de l'été dernier ne peut être ignorée avec des périodes de sécheresses de plus en plus récurrentes, d'autant que par deux fois, dans un même parc ENGIE GREEN en Vendée, une éolienne a pris feu à quelques années d'intervalle.

Pour le projet de Doussay, s'il devait être réalisé, l'éolienne E3 serait implantée à proximité de plusieurs boisements (Carte page 24, Dossier de régularisation).

1- Entre le 17 mars 2013 et le 20 mars 2023, ce n'est pas moins de 25 feux d'éoliennes qui sont dénombrés (voir en post-scriptum).

C'est plus de deux fois par an et non trois fois en dix ans, « un fait très rare », comme l'affirme EDF Renouvelables le 20 mars 2023 sur FRANCEINFO pour le dernier incendie d'éolienne en date qui provoquent l'arrêt des 26 éoliennes du parc.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/une-eolienne-prend-feu-le-long-de-l-autoroute-a10-2736034.html>

2- Les pompiers ne peuvent pas intervenir pour des mâts de 80 mètres de haut. Aussi laissent-ils l'éolienne brûler en établissant un périmètre de sécurité, d'environ 200 mètres autour de l'aérogénérateur. Ce sera la hauteur de quatre des mâts du projet de Doussay, les deux autres atteignant 75 mètres (Dossier de régularisation page 24).

Par ailleurs, la DREAL Nouvelle-Aquitaine dans le document de concertation concernant la « *Cartographie des zones propices au développement de l'éolien terrestre* » dans ses fiches thématiques propose d'intégrer l'Enjeu « Feux de forêts » (pages 143 à 145) car **les moyens aériens de lutte contre les incendies de forêt doivent respecter « des zones d'exclusion autour des mâts de l'ordre de 600 mètres ».**

<https://viapl.fr/wp-content/uploads/2022/10/Prefecture-cartographie-zones-eolien-terrestre-concertation.pdf>

3- La Question écrite au Gouvernement n° 02614 de M. Hervé Maurey, sénateur de l'Eure, publiée dans le JO Sénat du 15/09/2022 qui « attire l'attention de M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les risques incendie liés aux éoliennes. »

« Les moyens pour prévenir et lutter contre la propagation de l'incendie à la végétation environnante ne sont que peu abordés par la réglementation existante alors même que le risque de projection d'éléments incandescents peut concerner un périmètre de 350 mètres autour des installations. »

« Compte tenu de la multiplication prévisible de ces infrastructures et de l'augmentation du risque incendie sur l'ensemble du territoire avec le réchauffement climatique, il paraîtrait utile de s'interroger sur l'opportunité d'une généralisation des bonnes pratiques visant à prévenir et répondre aux risques de propagation de feu généré par une éolienne. »

<https://www.senat.fr/questions/base/2022/qSEQ220902614.html>

Voilà pourquoi un avis défavorable s'impose.

Avec mes salutations distinguées,

Edith de PONTFARCY

PS : Liste des incendies qui ont été répertoriés.

Des accidents d'éoliennes dont les incendies sont répertoriés sur la base ARIA, exceptés ceux survenus depuis le 1^{er} janvier 2023.

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/?s=éolien&fwp_recherche=éolien&fwp_enseignements_sectoriels=energie-energies-nouvelles&fwp_types_de_publication=accident%2Cfiche-detaillée&fwp_date_de_publication=2020-01-01%2C2023-03-24

- Dans la presse depuis le 1^{er} janvier 2023

20/03/2023 – FRANCEINFO – Une éolienne prend feu le long de l'autoroute A10.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/eure-et-loir/une-eolienne-prend-feu-le-long-de-l-autoroute-a10-2736034.html>

09/03/2023 – OUEST France – Une éolienne prend feu en Vendée.

<https://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/vendee/en-vendee-les-pompiers-sollicites-pour-un-feu-impressionnant-deolienne-fe9b3676-bea1-11ed-9958-ce650855cbcb>

Ce parc éolien, mis en service en 2004, compte neuf turbines. « *Il y a déjà eu le même problème avec l'éolienne n°7 il y a cinq-six ans. Cette fois, c'est l'éolienne n°9 qui a pris feu* ».

<https://www.lefigaro.fr/nantes/ce-n-est-pas-la-premiere-fois-en-vendee-une-eolienne-a-pris-feu-20230310>

Dans le FiGARO du 23 mars 2023, Eolienne en feu en Vendée : la préfecture met en demeure l'exploitant de réparer le préjudice, en l'occurrence ENGIE GREEN.

<https://www.lefigaro.fr/nantes/eolienne-en-feu-en-vendee-la-prefecture-met-en-demeure-l-exploitant-de-reparer-le-prejudice-20230323>

09/01/2023 – PARIS NORMANDIE – Près de Dieppe, un incendie se déclare sur une éolienne à Petit-caux.

<https://www.paris-normandie.fr/id377058/article/2023-01-09/pres-de-dieppe-un-incendie-se-declare-sur-une-eolienne-petit-caux>

- La Base ARIA (DGPR – SRT – BARPI) est « La référence du retour d'expérience sur accidents technologiques ».

1- Feu sur une éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59533/>

N° 59533 - 22/08/2022 - FRANCE - 51 - COOLE

D35.11 - Production d'électricité

En début d'après-midi, lors de travaux d'entretien, la nacelle d'une éolienne de 90 m de haut prend feu.

Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité et surveillent le feu qui s'éteint de lui-même au bout de 3 h. Ils arrosent les éléments qui tombent au sol au pied de l'éolienne.

La nacelle est entièrement détruite. L'exploitant doit procéder au ramassage des déchets calcinés, au sondage et à l'analyse du sol pour caractériser un éventuel impact de l'incident sur la qualité des sols.

D'après la presse, le sinistre serait dû à l'explosion du convertisseur d'électricité installé dans la nacelle.

2- Feu sur une éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59452/>

N° 59452 - 05/08/2022 - FRANCE - 22 - PONT-MELVEZ

D35.11 - Production d'électricité

Vers 13h30, un feu se déclare dans le rotor d'une éolienne au sein d'un parc éolien. Un important panache de fumée se dégage. Les pompiers se rendent sur place mais ont pour consigne de ne pas intervenir sur l'éolienne et de la laisser brûler. Ils mettent en place un périmètre de sécurité et sécurisent tout départ de feu dans les champs en raison de la projection de nombreuses étincelles. L'exploitant arrête le parc. Un arrêté municipal d'interdiction à l'accès du parc est rédigé. Une société privée effectue des rondes à partir de 20 h pour une semaine.

400 m² de végétation ont brûlé. Le rotor et les pales sont détruits.

3- Incendie sur une éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/59413/>

N° 59413 - 20/04/2022 - FRANCE - 08 - SAINT-GERMAINMONT

D35.11 - Production d'électricité

Vers 13h30, un feu se déclare sur une éolienne. Une alarme sur la boîte de vitesse se déclenche au centre de contrôle du turbinier. L'éolienne se met en sécurité en plaçant les pales en position "drapeau". Le turbinier transmet l'anomalie à la supervision de l'exploitant. Une équipe est envoyée sur place pour une levée de doute à 14h10. L'alerte pour incendie de nacelle de turbine est déclenchée à ce moment et la supervision appelle les pompiers. Un exploitant agricole travaillant à proximité du parc éolien appelle également la supervision pour annoncer le feu. Le centre de contrôle du turbinier arrête tout le parc. La cellule de crise interne est déclenchée afin que les différents services soient avertis. Deux techniciens de maintenance se rendent sur place pour assister les pompiers ainsi que la gendarmerie en termes de sécurisation du site. Un périmètre de sécurité de 200 m et un gardiennage sont mis en place. Les pompiers ne s'engagent pas sur l'incendie car ils ne sont pas équipés pour intervenir en hauteur sur une éolienne. À 16h20, ils quittent le site après confirmation que le feu s'est éteint de lui-même. Au vu du risque de chute de pièces de l'éolienne, le périmètre de sécurité est élargi à 300 m et des panneaux d'information sont installés.

A la suite de l'incendie, l'exploitant constate que l'huile (biodégradable) présente dans la boîte de vitesse au niveau de la nacelle, s'est déversée le long de la tour. Une pollution de sol est suspectée au niveau du contact virole-terre. Une des pales de l'éolienne est éventrée, les 2 autres pales sont noircies, et la nacelle est en grande partie calcinée. Les pales restent libres de rotation et subissent encore l'influence du vent. Le périmètre de sécurité impacte l'activité des exploitants agricoles des parcelles concernées, des pertes d'exploitation sont possibles. De plus, l'arrêt du parc implique également des pertes d'exploitation.

L'incident a généré 2 types de déchets :

- fibre de verre calcinée (morceau de pales) ;
- huile présente au niveau de la boîte de vitesse (420 l) dont une partie qui s'est déversée le long de la tour.

L'exploitant met en place les actions suivantes :

- inspection par drone afin de faire une première analyse d'approche de la turbine ;
- mise en place d'un protocole de sûreté de fonctionnement pour redémarrer les autres turbines du parc ;
- réalisation d'un protocole d'approche de la machine pour y accéder et analyse de risques ;
- ramassage des déchets autour de la turbine et hors périmètre de sécurité ;
- étude sur la faisabilité d'un démontage des parties touchées par l'incendie ;
- traitement / dépollution du sol en passant par un bureau d'étude pour faire des prélèvements, analyser s'il y a eu contamination des sols et définir la zone à traiter.

4- Dégagement de fumée en nacelle d'une éolienne

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/fiche_detaillee/55984-2/

N° 55984 - 01/08/2020 - FRANCE - 07 - ISSANLAS

D35.11 - Production d'électricité

A 15 h, des techniciens en intervention dans un parc éolien constatent un dégagement de fumée au niveau de la nacelle d'une éolienne. Ils alertent l'exploitant qui arrête l'ensemble du parc. Le gestionnaire du réseau électrique coupe le réseau HT. De la fumée est visible et des débris tombent au pied de l'éolienne. Les pompiers éteignent des dépôts de feu de broussailles au sol. La fumée s'estompe d'elle-même en 15 minutes.

A 17 h, le parc éolien est relancé sauf l'éolienne impactée. L'exploitant met en place un gardiennage. Il contrôle visuellement l'ensemble des pales. Aucun dommage n'est constaté.

Les résidus en combustion tombés au sol provoquent des dégâts sur 20 m² de végétation au pied de l'éolienne. Les dégâts internes restent concentrés au niveau de la génératrice en nacelle et nécessitent des réparations.

L'éolienne reste à l'arrêt pendant 7 semaines, impliquant des pertes d'exploitation.

Le dégagement de fumées résulte de l'échauffement des pièces de protection (vernis, carters en plexiglas, carcasse en caoutchouc) de la génératrice de l'éolienne. Au cours du redémarrage de la machine, une combustion localisée au niveau du joint caoutchouc entre les carénages de la génératrice et les enroulements du stator a provoqué l'échauffement du carénage de protection. Après analyse, l'exploitant constate que les performances du joint, qui sert à orienter le flux d'air sur la génératrice, ne sont pas conformes. Les caractéristiques du joint associées à une faiblesse locale d'isolement de la génératrice ont entraîné la combustion du joint.

De plus, le détecteur de fumée de l'éolienne signalait un défaut qui n'a pas été transmis au centre de contrôle, car une alarme de priorité supérieure, un défaut de terre, a été détectée avant. Ce premier défaut électrique a provoqué la mise à l'arrêt de la machine avant le dégagement de fumées. Ce dernier a été détecté par des opérateurs en intervention sur une autre machine.

La glace carbonique des suies présentes autour de la génératrice est nettoyée les jours suivants. L'exploitant corrige le défaut lié au détecteur de fumées et met à jour le logiciel de traitement des alarmes sur toutes les machines. L'isolation de la génératrice est renforcée. Il prévoit également de remplacer tous les joints en caoutchouc par des joints silicones avec les performances requises.

Pour télécharger la fiche détaillée :

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/wp-content/files_mf/A55984_a55984_fiche_detaillee_002.pdf

5- Incendie d'une éolienne au sol pour démantèlement

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55456/>

N° 55456 - 20/04/2020 - FRANCE - 972 - LE VAUCLIN

D35.11 - Production d'électricité

Peu avant 14 h, un feu se déclare sur le générateur d'une éolienne déposée au sol en vue de son démantèlement, programmé au 2ème trimestre 2020, dans un parc éolien comportant 4 éoliennes. Le parc est à l'arrêt depuis le début de l'année 2020. L'incendie de l'huile du transformateur électrique se propage aux broussailles à proximité. Les secours ne pouvant intervenir à cause de la présence d'électricité, un technicien de la société propriétaire de l'éolienne se rend sur place pour couper le courant électrique. Ils évitent la propagation de l'incendie aux alentours, puis éteignent l'incendie vers 16 h une fois l'installation mise hors tension.

Un court-circuit dû à un manitou (famille des marsupiaux) serait à l'origine de l'incendie. Un animal est retrouvé mort dans le tableau électrique du transformateur d'une autre éolienne.

6- Incendie d'une nacelle d'une éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55294/>

N° 55294 - 24/03/2020 - FRANCE - 12 - FLAVIN

D35.11 - Production d'électricité

A 9h40, un feu se déclare au niveau de la nacelle d'une éolienne. Un riverain alerte les pompiers qui préviennent l'exploitant. A 9h42, l'exploitant perd la communication avec l'éolienne. La caméra du site confirme l'incendie. Le disjoncteur est ouvert à distance. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité. A 12 h, l'incendie est terminé. Les 4 autres éoliennes sont arrêtées. Dès le lendemain, l'exploitant met en place un gardiennage par une société extérieure et une surveillance permanente à distance via une caméra.

Il analyse les systèmes de surveillance du fonctionnement de l'éolienne pour identifier l'origine de l'incendie et définir les mesures à mettre en œuvre. L'éolienne était en fonctionnement normal et les conditions météorologiques peu contraignantes au moment de l'incident.

Des coulures d'huiles sont visibles sur la partie supérieure du mât mais aucune pollution du sol n'est constatée. L'incendie est limité à la nacelle et au rotor. Une route départementale est interdite à la circulation pour 2 semaines. Des pertes d'exploitation sont à prévoir.

A la suite de la visite sur site de l'inspection des installations classées 3 jours après l'incendie, l'exploitant doit, pour la mise en sécurité du site :

- élargir le périmètre de sécurité et mettre en place des panneaux d'information, car le risque de chute d'éléments n'est pas écarté ;
- démonter les éléments susceptibles de chuter ;
- collecter les débris générés par l'incendie et les éliminer en filière de traitement ;
- réaliser une analyse des sols afin de caractériser un éventuel impact.

7- Incendie sur une éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/55133/>

N° 55133 - 29/02/2020 - FRANCE - 80 - BOISBERGUES

D35.11 - Production d'électricité

Vers 13h25, un feu se déclare au niveau du moteur d'une éolienne. L'électricité est coupée et l'éolienne est mise à l'arrêt. Un technicien et le groupe d'intervention en milieu périlleux des pompiers sont sur place. Le feu reste sur le mât sans atteindre les pâles. L'éolienne est hors-service.

L'incendie est probablement dû à une fuite d'huile.

8- Incendie sur une éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54820/>

N° 54820 - 17/12/2019 - FRANCE - 52 - AMBONVILLE

D35.11 - Production d'électricité

A 14h20, un feu se déclare en partie basse d'une éolienne. Les pompiers interviennent à l'aide d'un extincteur à poudre.

L'origine du départ de feu serait liée à une défaillance électrique.

9- Fumée blanche au niveau d'une éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/54985/>

N° 54985 - 16/12/2019 - FRANCE - 28 - POINVILLE

D35.11 - Production d'électricité

Vers 12h30, un feu sans flamme se déclare sur une éolienne d'un parc éolien. A 13h10, de la fumée blanche est constatée. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité et surveillent l'équipement. Vers 16 h, il n'y a plus de fumée, les pompiers inspectent la machine en pied et quittent le site vers 17 h.

Seules les gaines protectrices des câbles de puissance ont brûlé sur 10 m de long. L'expert en assurance suppose une combustion sans flamme et estime la température atteinte en nacelle en dessous de 100 °C.

10- Feu de moteur d'éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53860/>

N° 53860 - 25/06/2019 - FRANCE - 56 - AMBON

D35.11 - Production d'électricité

Vers 15h45, lors d'une opération de maintenance au niveau du système d'orientation des pales d'une éolienne, un feu se déclare au niveau de la nacelle de cette éolienne dans un parc mis en service en 2008 comportant 6 machines de 120 m pour une puissance totale de 10,02 MW. Voyant des étincelles, les techniciens alertent les secours. Un périmètre de sécurité de 200 m est mis en place. Le parc est mis à l'arrêt. Des éléments structurels de l'éolienne chutent au sol. L'incendie est maîtrisé vers 18h50. Les macroéléments de plastique et de fibre de verre issus de la coque de la nacelle sont collectés. Les terres ayant reçues des débris calcinés sont évacuées.

L'opération de maintenance intervient à la suite d'une remontée d'alarme concernant le blocage des freins d'orientation de la nacelle. Ce système permet de maintenir l'éolienne dans une position fixe face au vent lors de son fonctionnement en mode automatique. Les techniciens tentent d'utiliser le mode manuel pour débloquer les freins, sans y parvenir. Ils suspectent la panne d'une carte d'acquisition des signaux de commande manuelle du système d'orientation. Ils remplacent cette carte et constatent que le système de freinage est activé mais seulement en mouvement intermittent (ouverture/fermeture). Ils suspectent alors un relais de l'armoire hydraulique et le remplace par un relais identique de l'armoire de commande. Cette action de remplacement et vérification n'est spécifiée dans aucune procédure. Ce relais de l'armoire de commande est un organe de commande du contacteur principal de couplage du stator de la génératrice. Lorsque le rotor de l'éolienne est à l'arrêt, ce contacteur ne doit en aucun cas être fermé car la tension de la génératrice est nulle et non synchronisée au réseau d'alimentation 690 V. Lorsque les techniciens remettent sous tension le système, le signal de fermeture du contacteur dans l'armoire de puissance est donné par le relais défectueux. Des arcs électriques avec un bruit élevé sur le convertisseur et de fortes vibrations au niveau du rotor apparaissent. Les techniciens évacuent l'éolienne par les issues de secours de la tour.

L'exploitant et la société de maintenance diffuse une procédure de sécurité pour rappeler à ses intervenants les mesures de précaution à prendre lors du dépannage de l'armoire de commande, pour détecter les relais défectueux et empêcher la fermeture du contacteur principal du couplage du stator de la génératrice lorsque l'éolienne est arrêtée.

11- Incendie sur une éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/53857/>

N° 53857 - 18/06/2019 - FRANCE - 80 - QUESNOY-SUR-AIRAINES

D35.11 - Production d'électricité

Vers 17 h, un feu se déclare sur une éolienne située dans un parc éolien qui en compte 5. Les équipes de maintenance du site maîtrisent l'incendie. Les pompiers alertés par le parc éolien réalisent des contrôles thermiques pour confirmer l'extinction. Le lendemain, des pièces déposées au pied de l'éolienne à la suite de l'incendie sont dérobées.

D'après la presse, un court-circuit sur un condensateur est à l'origine du sinistre.

12- Incendie sur une éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52838/>

N° 52838 - 03/01/2019 - FRANCE - 44 - LA LIMOUZINIÈRE

D35.11 - Production d'électricité

Vers minuit, un feu se déclare au niveau de la nacelle d'une éolienne de 780m de haut. Des riverains donnent l'alerte. L'exploitant arrête les 4 autres éoliennes du parc à 2h05. De nombreux débris enflammés tombent au sol. Un feu se déclare au pied de l'aérogénérateur. Les pompiers mettent en place un périmètre de sécurité de

1500m. Ils quittent le site à l'arrivée de la société de maintenance vers 3h35 puis de l'exploitant vers 5h15. L'exploitant met en place un kit anti-pollution pour contenir les coulures d'huile le long du mât. Ces huiles s'enflamment au niveau du sol. L'exploitant éteint le départ de feu à l'aide de l'extincteur située dans son véhicule. La nacelle de l'éolienne est détruite ainsi que la base des 3 pales. Une incertitude majeure plane sur leur tenue mécanique. Des traces d'huile hydraulique sont présentes jusqu'à 1000m du pied du mât.

L'exploitant met en place un balisage et un gardiennage. Le périmètre de sécurité est porté à 200 m. L'éolienne est démantelée, les pales et rotor sont envoyées dans des filières de traitement adaptées. Les débris sont ramassés, la terre est décapée sur 100cm sur les 30000m² du déversement des huiles et résidus incinérés. Ces déchets représentent 102510t. Début février, l'essentiel des déchets de fibre de verre sont ramassés. Selon les premiers éléments de l'enquête, une avarie sur la génératrice de l'éolienne semble être à l'origine de l'incendie. Celle-ci avait été bridée à 50% de sa puissance depuis une quinzaine de jours à la suite de la détection d'une usure de roulement par le système de surveillance vibratoire. Une intervention de maintenance, effectuée une semaine auparavant, avait mis fin à ces vibrations caractéristiques d'un défaut de roulement. Cependant, des signes de délignage avaient fait leur apparition. Selon l'exploitant, l'analyse du système de surveillance mettrait en évidence un phénomène harmonique à la fréquence de rotation de la génératrice. Selon l'expert judiciaire mandaté, cette avarie serait exceptionnelle et n'aurait donc pas de caractère générique. Le départ de feu est situé en nacelle entre la sortie du multiplicateur de vitesse et l'entrée de la génératrice et a été attisé par l'huile du multiplicateur.

Afin de lutter contre ce type d'incendie, l'exploitant s'engage à :

- installer un détecteur de fumées secouru électriquement avec transmission GSM dans la nacelle à proximité de l'armoire de contrôle et de la génératrice;
- remplacer le carter en résine de l'accouplement multiplicateur-génératrice par un en métal et étudier la mise en place d'un bouclier thermique afin de protéger les durites d'huile;
- installer un système d'extinction automatique en nacelle;
- identifier des nouveaux seuils d'alarmes de température d'arrêt de génératrice.

L'exploitant établit un protocole afin de suivre les troupeaux paissant dans les champs où ont pu être projetés des débris.

13- Incendie d'éolienne propagé à la végétation

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/52641/>

N° 52641 - 28/09/2018 - FRANCE - 81 - SAUVETERRE

D35.11 - Production d'électricité

Vers 2h, un feu se déclare au niveau de la nacelle d'une éolienne dans un parc éolien. Un riverain donne l'alerte. L'exploitant arrête les 4 aérogénérateurs du site. Les pompiers rencontrent des difficultés d'accès à la zone sinistrée. Des éléments enflammés chutent au sol. L'incendie se propage à la végétation voisine. Les pompiers maîtrisent le sinistre à 6h30. Ils maintiennent une surveillance en raison des risques de reprise de feu. L'exploitant met en place un balisage et un gardiennage de la zone.

La nacelle, les pales et des armoires de commande en pied de mât sont détruits. La machine est démantelée début novembre. L'incendie impacte également 2,5 ha de végétation, essentiellement une plantation de résineux, qui ont brûlé.

La présence de 2 foyers et de traces d'effraction sur la porte d'accès amènent les secours à conclure à un acte de malveillance.

14- Incendie d'éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51681/>

N° 51681 - 05/06/2018 - FRANCE - 34 - AUMELAS

D35.11 - Production d'électricité

Un feu se déclare vers 18h45 dans la nacelle d'une éolienne de 70 m de haut. 10 minutes plus tard, l'exploitant découple à distance le parc éolien du réseau électrique. Des éléments de l'éolienne en feu chutent au sol. Les flammes se propagent en partie basse de l'aérogénérateur. Les pompiers laissent l'incendie se terminer sous surveillance, mais placent des lances en prévention d'une propagation du sinistre à la végétation. La nacelle de l'aérogénérateur est presque totalement détruite. La végétation est brûlée sur 50m². L'accès à la zone est interdit et surveillé. Les débris sont ramassés.

Selon la presse, un dysfonctionnement électrique serait à l'origine de l'incendie.

15- Feu dans la nacelle d'une éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49746/>

N° 49746 - 06/06/2017 - FRANCE - 28 - ALLONNES

D35.11 - Production d'électricité

Vers 18 h, un feu se déclare dans la nacelle d'une éolienne. L'exploitant met en sécurité les 17 machines du parc éolien. Les secours coupent la circulation sur la N154. L'incendie s'éteint seul, à la fin de la combustion de la nacelle, vers 19h30. La nacelle et le rotor sont totalement calcinés. Une partie des pales ainsi que le haut du mât ont été touchés par l'incendie. Des éléments sont tombés au sol. L'exploitant met en place un gardiennage.

Le lendemain, l'inspection des installations classées se rend sur les lieux. Des coulures d'hydrocarbures sont constatées sur le mât. Les dégâts sont de nature à compromettre la stabilité mécanique du mât, de la nacelle, des pales et du rotor de l'éolienne. En première hypothèse, l'exploitant indique qu'un défaut des condensateurs du boîtier électrique, situé dans la nacelle, pourrait être à l'origine du sinistre. Il exclut la piste d'un impact de foudre. Un arrêté préfectoral d'urgence demande à l'exploitant :

- la mise en sécurité de l'éolienne avec démontage des éléments risquant de chuter et matérialisation d'un périmètre de sécurité de 300 m ;
- une surveillance de l'environnement avec analyse de la pollution des sols et évacuations des déchets.

L'éolienne est démantelée le 17/06.

16- Feu dans une éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48471/>

N° 48471 - 18/08/2016 - FRANCE - 60 - DARGIES

D35.11 - Production d'électricité

Un technicien de maintenance d'un parc éolien constate vers 9 h qu'une éolienne ne tourne plus. Il découvre que de la fumée s'échappe de la tête de l'aérogénérateur, à 80 m de haut. Des pompiers spécialisés dans les interventions en milieux périlleux effectuent une reconnaissance en partie haute de la machine. Ils ouvrent une trappe de ventilation. Une défaillance électrique serait à l'origine de l'incendie. L'armoire électrique ou le pupitre de commande en serait le point de départ.

17- Feu dans une éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48426/>

N° 48426 - 10/08/2016 - FRANCE - 80 - HESCAMPS

D35.11 - Production d'électricité

Vers 15 h, un feu se déclare dans la partie haute d'une éolienne, au niveau du rotor. Un technicien maîtrise l'incendie avant l'arrivée des pompiers. Il redescend seul les 70 m de l'échelle intérieure de l'éolienne. Il est légèrement intoxiqué par les fumées. Les pompiers contrôlent l'extinction complète et procèdent à la ventilation.

Une défaillance électrique serait à l'origine du départ de feu.

18- Feu d'éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47062/>

N° 47062 - 24/08/2015 - FRANCE - 28 - SANTILLY

D35.11 - Production d'électricité

Un feu se déclare vers 13h30 sur le moteur d'une éolienne situé à 90 m de hauteur. La nacelle étant trop haute pour la grande échelle des pompiers, ces derniers décident de laisser brûler le foyer sous surveillance. Les chemins menant à l'éolienne sont interdits à la circulation.

19- Feu d'éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46237/>

N° 46237 - 06/02/2015 - FRANCE - 79 - LUSSEY

D35.11 - Production d'électricité

Vers 15h30, un feu se déclare dans une éolienne, au niveau d'une armoire électrique où interviennent 2 techniciens. Ces derniers éteignent l'incendie avec 2 extincteurs. L'éolienne est hors service le temps des réparations.

20- Feu d'éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46304/>

N° 46304 - 29/01/2015 - FRANCE - 02 - REMIGNY

D35.11 - Production d'électricité

À 6h25 un feu se déclare dans une éolienne. Celle-ci est automatiquement mise à l'arrêt sur alarme du détecteur de fumée. Sur place à 7h30, des employés constatent la présence de flammes et de fumée. Ils alertent les pompiers. À cause des fumées, ces derniers ne parviennent pas à approcher de la source de l'incendie. Ils doivent attendre leur dissipation. À 9h20 ils réussissent à progresser dans l'éolienne et éteignent le feu.

Les dommages matériels sont estimés à 150 k€. Les 1 500 l d'eau utilisés pour le nettoyage sont pompés.

Un défaut d'isolation au niveau des connexions des conducteurs de puissance serait à l'origine du sinistre. Le câble mis en cause assure la jonction entre la base et le haut de la tour. Ce défaut aurait provoqué un arc électrique entre 2 phases ce qui aurait initié l'incendie.

L'éolienne n'était pas encore en exploitation, mais en phase de test. L'exploitant prévoit de tester la qualité de l'isolation de tous les câbles de puissance avant la mise en service. Il prévoit également de réaliser des mesures thermiques sur tous les câbles de puissance à 80 % de leur charge nominale.

21- Feu d'éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44831/>

N° 44831 - 09/01/2014 - FRANCE - 08 - ANTHENY

D35.11 - Production d'électricité

Un feu se déclare vers 18 h au niveau de la partie moteur d'une éolienne de 2,5 MW. Le parc éolien est isolé électriquement. Un périmètre de sécurité de 300 m est mis en place. Le feu s'éteint de lui-même vers 20 h. La nacelle est détruite, le rotor est intact. Le balisage aéronautique de la machine étant hors-service, les services de l'aviation civile sont alertés. La presse évoque un incident électrique pour expliquer le départ de feu.

L'éolienne sinistrée est démantelée le 17/06 par basculement à l'explosif. Cette opération nécessite la mise en place d'un périmètre de sécurité de 1 km.

22- Feu d'éolienne

<https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/43630/>

N° 43630 - 17/03/2013 - FRANCE - 51 - EUVY

D35.11 - Production d'électricité

Des usagers de la N4 signalent vers 15h30 un feu dans la nacelle d'une éolienne. L'exploitant arrête 7 des 18 aérogénérateurs du parc. Un périmètre de sécurité de 150 m est mis en place. Le sinistre émet une importante fumée. Une des pales tombe au sol, une autre menace de tomber. Des pompiers spécialisés dans l'intervention en milieu périlleux éteignent le feu en 1 h. 450 l d'huile de boîte de vitesse s'écoulent, conduisant l'exploitant à faire réaliser une étude de pollution des sols. Les maires des communes voisines se sont rendus sur place.

Au moment du départ de feu, le vent soufflait à 11 m/s. La puissance de l'éolienne était proche de sa puissance nominale. La gendarmerie évoque une défaillance électrique après avoir écarté la malveillance. Le parc, mis en service en 2011, avait déjà connu un incendie quelques mois plus tôt selon la presse. Les 18 machines sont inspectées. A la suite de l'accident, l'exploitant et la société chargée de la maintenance étudient la possibilité d'installer des détecteurs de fumées dans les éoliennes.

Lien à consulter : Digital Travel

07/01/2022 – Le problème des incendies d'éoliennes, en chiffres

<https://digitltravel.com/fr/le-probl%C3%A8me-des-incendies-d%C3%A9oliennes-en-chiffres/>